

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de BOIS-COLOMBES

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

- servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel (AC1)
- servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I4-A5-T1-T5-PT2-PT3)
- servitudes relatives à la sécurité publique (PM1)

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(mars 2019)

AC1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

- Monument historique inscrit et périmètre de protection

I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- Ligne électrique souterraine à 63 kV et 225 kV
- Ligne électrique souterraine à 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Canalisation publique d'assainissement

T1- SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

- Axes des rails ferroviaires
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

- Zone de dégagement de l'aérodrome de Paris Le Bourget
- 195 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF)

PT2 - SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

- Zone spéciale de dégagement
- 185 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Câble P.T.T / T.R.N.

PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine :

- Zone B : centre urbain
- Limite de la zone inondable et des casiers
- 29.10 Hauteur d'eau des casiers en NGF normal (retenue normale du bief de Bougival : 23.56 m NGF normal)

